



COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Séance du 23 mars 2021

RESULTAT DU VOTE

Nombre de votants : 33

Voix favorables : 33

Voix défavorables : 0

Abstentions : 0

DELIBERATION N° 03-IUT-001-MCC-LP ABF

relative au régime des études et contrôle des connaissances et compétences de la



LICENCE PROFESSIONNELLE *Domaine Droit, Economie, Gestion* *Mention Assurance Banque Finance Chargé de clientèle* *Parcours Chargé de clientèle Professionnels* Pour l'année universitaire 2021-2022

- Vu le code de l'éducation, et notamment :
 - les articles L613-3 à L613-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance des diplômes,
 - son article L.712-6-1 relatif aux compétences de la CFVU,
 - les articles D123-12 à D123-14 relatifs à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur,
 - les articles D613-1 à D613-13 relatifs aux grades, titres et diplômes,
 - les articles D613-17 à D613-25 relatifs aux diplômes en partenariat international,
 - les articles D613-26 à D613-30 relatifs aux étudiants handicapés,
 - les articles R613-32 à R613-37 relatifs à la validation des études supérieures antérieures et validation des acquis de l'expérience,
 - les articles D613-38 à D613-50 relatifs à la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur,
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié par l'arrêté du 30 juillet 2018 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
- Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle,
- Vu l'arrêté d'accréditation relatif au contrat quinquennal 2021-2025,
- Vu la délibération du CA relative aux capacités d'accueil, et aux modalités d'admission au titre de l'année universitaire 2021-2022,
- Vu la décision du CA du 23 novembre 2004 relative au statut de l'élue étudiant,
- Vu la charte des examens en vigueur,
- Vu l'avis du Conseil de l'IUT en date du 9 mars 2021,

La commission de la formation et de la vie universitaire, après en avoir délibéré, adopte le régime des études et contrôle des connaissances et compétences de la Licence Professionnelle, Domaine Droit, Economie, Gestion, Mention Assurance Banque Finance : Chargé de clientèle Parcours Chargé de clientèle Professionnels.

TIITRE I - DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1 **Objectifs de la formation**

La formation a pour objectif de donner aux étudiants les compétences suivantes :

- Maîtriser les techniques de marketing, communication, vente et négociation
- Avoir une bonne culture générale économique et financière
- Connaître la réglementation bancaire, juridique et fiscale
- Maîtriser l'anglais et les outils numériques
- Maîtriser les caractéristiques des services et produits banque et assurance
- Maîtriser les procédures comptables et les techniques de financement

A l'issue de la formation, les étudiants doivent pouvoir viser une insertion professionnelle immédiate.

ARTICLE 2 **Conditions d'accès**

Dans le cadre des seuils et modalités définies par les conseils de l'université, l'admission en Licence professionnelle dépend des capacités d'accueil et est subordonnée à l'examen d'un dossier et à un entretien.

Ont vocation à candidater dans cette formation : les étudiants ayant validé un diplôme de niveau bac + 2 (120 ECTS ou jugé équivalent) de préférence dans le domaine commercial, juridique ou de la gestion (DUT, L2 ou BTS).

L'admission est prononcée par le Président de l'université sur proposition de la commission d'admission.

ARTICLE 3 **Autre possibilité d'accès**

Ce diplôme est également ouvert : aux personnes ayant bénéficié soit d'une validation partielle des acquis de l'expérience, soit d'une validation des études supérieures accomplies en France ou à l'étranger soit d'une validation des études, des expériences professionnelles ou des acquis personnels dans le domaine.

ARTICLE 4 **Redoublement**

Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le jury d'examen.

TITRE II – ENSEIGNEMENTS

ARTICLE 5 **Organisation de la formation**

La formation est organisée sur deux semestres (Annexe 1). Elle est composée d'unités d'enseignement (UE) donnant droit à des crédits (ECTS).

Le premier semestre comprend 14 UE, totalisant 40 crédits.

Le second semestre comprend le projet tutoré et le stage, totalisant 20 crédits.

Les UE sont regroupées en 6 blocs de compétences cohérents (Annexe 2).

ARTICLE 6 **Organisation des enseignements et obligation d'assiduité**

L'assiduité est obligatoire et est contrôlée.

Après trois absences non justifiées dans une même UE, l'étudiant se voit attribuer la note de zéro.

Les justificatifs d'absence doivent parvenir au secrétariat au plus tard 48h après le début de l'absence.

Les dispenses d'assiduité ne sont autorisées que dans les cas suivants :

- Sportifs de haut niveau sur présentation du justificatif du statut accordé par le département des Activités sportives
- Raison médicale, sur indication écrite du médecin de prévention d'UT1.

Langues vivantes :

La délivrance du diplôme est subordonnée à la présentation d'au moins une certification en langue anglaise faisant l'objet d'une évaluation externe et reconnue au niveau international et par le monde socioéconomique.

ARTICLE 7 **Vie professionnelle - Stage**

Un stage d'une durée de 16 semaines est obligatoire pour valider la Licence professionnelle. Ce stage a pour finalité de favoriser l'insertion professionnelle de l'étudiant en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences. Il fait l'objet d'une convention de stage.

Les éléments de l'évaluation de cette période de formation en milieu professionnel reposent sur une présentation écrite, une soutenance orale et une appréciation de la part de la structure d'accueil.

Un projet tuteuré consistant en une mise en situation professionnelle (simulation) est obligatoire pour valider la Licence professionnelle.

La mise en situation professionnelle se compose du projet tutoré et du stage. Elle représente au moins un tiers des crédits européens du parcours de Licence professionnelle

TITRE III - MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES

ARTICLE 8 **Modalités d'examen**

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par un contrôle continu.

Le contrôle continu s'effectue lors des séances d'enseignement figurant à l'emploi du temps.

La note attribuée dans le cadre du contrôle continu résulte de plusieurs épreuves pouvant être réalisées notamment sous forme d'écrits, d'oraux, de projets ou de travaux de groupe.

Les notes de contrôle continu sont attribuées sous la responsabilité de l'enseignant.

Chacune des matières est notée sur 20.

Toute absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu est sanctionnée par la note 0.

Les justificatifs d'absence à une épreuve doivent parvenir au secrétariat de la licence au plus tard 48h après le début de l'absence.

ARTICLE 9 **Modalités d'évaluation de la seconde chance**

Conformément à l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence (article 12), le principe de seconde chance est compris dans les modalités de mise en œuvre du contrôle continu.

ARTICLE 10 **Prévention du plagiat / Charte des examens**

Tout étudiant a la responsabilité de prendre connaissance et de respecter la Charte des examens en vigueur dans l'établissement.

Pour toutes les UE, tout constat avéré de plagiat donnera lieu à une note égale à 0/20.

TITRE IV - VALIDATION ET ADMISSION

ARTICLE 11 **Modalités d'examen de la session initiale**

11.1 - Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par un contrôle continu

Contrôle continu :

La note attribuée dans le cadre du contrôle continu qui résulte notamment de plusieurs épreuves pouvant être réalisées notamment sous forme d'écrits, d'oraux, de projets ou de travaux de groupe.

Les notes sont attribuées sous la responsabilité de l'enseignant du cours. Chacune des matières est notée sur 20.

11.2 - Toute absence injustifiée à une épreuve est sanctionnée par la note 0.

Les justificatifs d'absence à une épreuve doivent parvenir au secrétariat au plus tard 48 heures après le début de l'absence.

ARTICLE 12 **Condition de validation des unités d'enseignement, des semestres et des blocs de compétences**

12.1 - Les unités d'enseignement sont validées isolément ou par compensation.

► Isolément :

Une unité est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne pondérée des coefficients applicables.

► Par compensation :

Le semestre est validé sur la base de la moyenne générale des notes obtenues à l'ensemble des unités qui le composent ; dans ce cas, les unités où le candidat n'a pas obtenu la moyenne sont validées par compensation. La validation d'un semestre emporte l'acquisition des crédits européens correspondants (ECTS).

12.2 Les semestres sont validés isolément ou par compensation

► Isolément :

Un semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.

► Par compensation :

La compensation est organisée entre les 2 semestres consécutifs du même niveau sans note éliminatoire.

12.3 Les blocs de compétences sont validés isolément.

Un bloc de compétences est définitivement acquis dès lors que la moyenne des éléments pédagogiques qui le composent, affectés des coefficients correspondant aux crédits européens, est égale ou supérieure à 10/20.

ARTICLE 13 **Délivrance du diplôme**

La moyenne au diplôme et la mention qui en découle sont calculées à partir des notes des deux semestres constituant l'année de formation de la licence professionnelle. Le diplôme est attribué si la moyenne des deux semestres est supérieure ou égale à 10/20.

L'obtention du diplôme de licence professionnelle donne lieu aux mentions suivantes :

- PASSABLE : quand la note annuelle moyenne est comprise entre 10 et 11,99.
- ASSEZ BIEN : quand la note annuelle moyenne est comprise entre 12 et 13,99.
- BIEN : quand la note annuelle moyenne est comprise entre 14 et 15,99.
- TRES BIEN : quand la note annuelle moyenne est au moins égale à 16.

Toulouse, le 23 mars 2021

Hugues KENFACK

The image shows a handwritten signature in black ink that reads 'HK'. To the right of the signature is a red circular stamp. The stamp contains the text 'UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE' around the perimeter and a central emblem depicting a figure with a book. A small asterisk is located at the bottom of the stamp.

Le Président de la Commission de la Formation et de la Vie
Universitaire

- | | |
|----------|-----------------------------------|
| Annexe 1 | Maquette des UE |
| Annexe 2 | Maquette des blocs de compétences |

ANNEXE 1 – LP Assurance, Banque, Finance
Année universitaire 2021-2022

Semestre	Libellé Enseignement	Compétences	Obligatoire / Option	ECTS	Heures CM-TD	Nature épreuve	Total points
Semestre 5	UE1 – Marketing bancaire et développement du portefeuille client	Maîtriser les techniques de marketing, communication, vente et négociation	Obligatoire	2,5	25	Contrôle continu (CC)	50
	UE2 – Techniques de ventes et de négociation	Maîtriser les techniques de marketing, communication, vente et négociation	Obligatoire	3,5	35	CC	70
	UE3 – Economie monétaire	Avoir une bonne culture générale économique et financière	Obligatoire	1,5	15	CC	30
	UE4 – Organisation et stratégie bancaire	Avoir une bonne culture générale économique et financière	Obligatoire	2,5	25	CC	50
	UE5 – Marchés financiers	Avoir une bonne culture générale économique et financière	Obligatoire	3	30	CC	60
	UE6 – Droit des affaires et statuts juridiques	Connaître la réglementation bancaire, juridique et fiscale	Obligatoire	3,5	35	CC	70
	UE7 – Droit bancaire et droit des assurances	Connaître la réglementation bancaire, juridique et fiscale	Obligatoire	1,5	15	CC	30
	UE8 – Gestion et transmission du patrimoine	Connaître la réglementation bancaire, juridique et fiscale	Obligatoire	1,5	15	CC	30
	UE9 – Fiscalité du client professionnel	Connaître la réglementation bancaire, juridique et fiscale	Obligatoire	2,5	25	CC	50
	UE10 – Anglais	Maîtriser l'anglais et les outils numériques	Obligatoire	3	30	CC	60
	UE11 – Informatique bancaire	Maîtriser l'anglais et les outils numériques	Obligatoire	1,5	15	CC	30
	UE12 – Produits et services banque et assurance	Maîtriser les caractéristiques des services et produits banque et assurance	Obligatoire	4,5	45	CC	90
	UE13 – Analyse comptable et financière du client professionnel	Maîtriser les procédures comptables et les techniques de financement	Obligatoire	4,5	45	CC	90
	UE14 – Gestion et financement de l'activité professionnelle	Maîtriser les procédures comptables et les techniques de financement	Obligatoire	4,5	45	CC	90
TOTAL Semestre 5				40	400		
Semestre 6	Projet tutoré : mise en situation professionnelle		Obligatoire	4		Soutenance	80
	Stage		Obligatoire	16		Mémoire et soutenance	320
TOTAL Semestre 6				20			

ANNEXE 2 – LP Assurance, Banque, Finance
Année universitaire 2021-2022
Blocs de compétences

Blocs de compétences		Heures CM-TD	Coefficients
Bloc 1 : Maîtriser les techniques de marketing, communication, vente et négociation		60	6
UE1	Marketing bancaire et développement du portefeuille client	25	2,5
UE2	Techniques de ventes et de négociation	35	3,5
Bloc 2 : Avoir une bonne culture générale économique et financière		70	7
UE3	Economie monétaire	15	1,5
UE4	Organisation et stratégie bancaire	25	2,5
UE5	Marchés financiers	30	3
Bloc 3 : Connaître la réglementation bancaire, juridique et fiscale		90	9
UE6	Droit des affaires et statuts juridiques	35	3,5
UE7	Droit bancaire et droit des assurances	15	1,5
UE8	Gestion et transmission du patrimoine	15	1,5
UE9	Fiscalité du client professionnel	25	2,5
Bloc 4 : Maîtriser l'anglais et les outils numériques		45	4,5
UE10	Anglais	30	3
UE11	Informatique bancaire	15	1,5
Bloc 5 : Maîtriser les caractéristiques des services et produits banque et assurance		45	4,5
UE12	Produits et services banque et assurance	45	4,5
Bloc 6 : Maîtriser les procédures comptables et les techniques de financement		90	9
UE13	Analyse comptable et financière du client professionnel	45	4,5
UE14	Gestion et financement de l'activité professionnelle	45	4,5
Projet tutoré : mise en situation professionnelle			4
Stage			16
TOTAL		400	60